

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE, Etienne COUIGNOUX, Joël BEZANGER, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI, Charlotte BOURG

Absents excusés :

Procurations : Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD ; Christian LEFRANCOIS à Jean Pierre SAUGERAS ; Lionel ROUSSET à Alain VERMOREL

Date de la convocation : 14 février 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-01-08
ADHESION 2023 AU CAUE DE LA CORREZE

Philippe BRUGERE indique que depuis plus de 40 ans, le C.A.U.E. accompagne les collectivités dans la réflexion et tout au long des projets.

L'équipe pluridisciplinaire du CAUE, dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et le paysage, peut nous **accompagner dans nos choix** en matière de développement, d'aménagement, de construction ou de réhabilitation.

Grâce à notre adhésion à l'association d'intérêt public, nous bénéficierons de **conseils** mais également de la mise à disposition d'**outils de sensibilisation** (expositions, plaquettes d'information...).

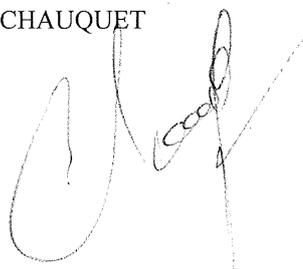
Au cas présent, Meymac ayant une réflexion globale d'aménagement de son centre-ville, de ces accès, à l'habitat comme aux commerces, avec des problématiques de stationnements, la cité ayant également de nombreux monuments historiques, et figurant parmi les cent plus beaux détours de France, Philippe BRUGERE propose l'adhésion au CAUE de la Corrèze aux fins d'être accompagné et conseillé dans les projets d'aménagements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- **DECIDE D'ADHERER** à l'association d'intérêt public CAUE de la Corrèze
- **DIT** que la cotisation de 700€ sera inscrite au Budget Primitif 2023

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 20 Février 2023

Le Maire,



Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230225-2023-01-08-DE
Date de télétransmission : 26/02/2023
Date de réception préfecture : 26/02/2023